

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition provisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	125 372	25,64	93,87	134 800	34 563	25,64%	34 563
Taxe foncière non bâties (TFNB)	9 799	55,55	158,05	10 400	5 777	55,55%	5 777
Taxe d'habitation (TH)	16 872	20,00	54,48	18 070	3 614	20,00%	3 614
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				43 954	43 954		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 43 954	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1,000 000 = 43 954		
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			619	0	6 538	23 359	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
43 954		30 516		74 470

À ANNEXY
 Le 14 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 MARIE-HELENE HEROU-DESBIOILLES
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 06/04/2023



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
 Reçu en préfecture le 11/04/2023
 Publié le 11/04/2023
 ID : 074-217401074-20230406-17_2023-BF

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :			
a. Personnes de condition modeste	25	a. Par le conseil municipal		a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	2 776	b. Centrales électriques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0	Taxe foncière non bâtie :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Locaux industriels	0	a. Par le conseil municipal		d. Centrales hydrauliques	
Taxe foncière non bâtie	594	b. Par la loi (terres agricoles)		e. Centrales géothermiques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		f. Transformateurs électriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		g. Stations radioélectriques	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		Taxe d'habitation :	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	18 070	a. Fraction de TVA nationale (%)	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	b. TVA prévisionnelle	
d. Autres allocations				c. Coefficient correcteur	1,675850

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :	Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	de 2023	de 2022	(col. 13 - col. 14)
	départemental 12	13	14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	95,70	1,83000	93,87
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	167,28	9,23000	158,05
Taxe d'habitation (TH)	22,98	57,63	3,15000	54,48
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...				
a. ...la diminution sans lien a été appliquée				
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés				

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
 Reçu en préfecture le 11/04/2023
 Publié le >>>
 ID : 074-217401074-20230406-17_2023-BF
